

## RÈGLEMENT DU RECRUTEMENT BAC+2/BAC+3 SOUS STATUT ÉTUDIANT ET/OU SOUS STATUT APPRENTI À L'ENIM

**L'inscription au recrutement Bac+2/Bac+3 sous statut étudiant et/ou sous statut apprenti vaut acceptation du présent règlement**

Ce règlement est destiné à fournir toutes les informations relatives au recrutement Bac+2/Bac+3 sous statut étudiant et/ou sous statut apprenti de l'École Nationale d'Ingénieur de Metz (ENIM).

### **Notes liminaires :**

*En s'inscrivant au recrutement Bac+2/Bac+3 de l'ENIM, sous statut étudiant et/ou sous statut apprenti, le candidat s'oblige à prendre connaissance du présent règlement et à le respecter strictement et complètement. Le candidat s'engage à se conformer à toutes les décisions du jury, lequel est souverain.*

*Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité, elles doivent être exactes et sans omissions. La procédure doit être suivie dans les temps. Le candidat doit vérifier ses déclarations et contrôler ses démarches.*

*Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription (erreur de déclaration, non-respect des règles, omission ou fausse déclaration), soit au cours des oraux éventuellement organisés peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à la nullité de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (perte du bénéfice éventuel de l'admission à l'ENIM).*

## TABLE DES MATIERES

### **1. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

1.1 Adresse du concours .....	3
1.2 Nombre de places offertes .....	3

### **2 INSCRIPTION AU CONCOURS BAC+2**

2.1 Conditions d'inscription .....	5
2.2 Procédure d'inscription .....	7
2.2.1 Saisie, validation et mise à jour des données .....	7
2.2.2 Pièces à fournir pour valider la pré-inscription .....	7
2.2.3 Règlement des droits d'inscription .....	9
2.2.4 Respect du calendrier des inscriptions .....	10
2.2.5 Protection des données personnelles communiquées par le candidat.....	10

### **3 ORGANISATION DU CONCOURS**

3.1 Examen du dossier candidat .....	11
3.2 Publication des résultats d'admission .....	11
3.3 Réclamation .....	11

### **4. INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES .....** 12

## **1. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **1.1 Adresse du concours**

La gestion du recrutement Bac+2/Bac +3 sous statut étudiant et/ou sous statut apprenti est assurée par le service admissions de l'École Nationale d'Ingénieurs de Metz.

Tout courrier concernant le recrutement (envoi du dossier, des pièces justificatives, de la fiche d'appréciation), toute demande de renseignement sur l'organisation ou le déroulement, toute réclamation doivent être envoyées à l'adresse suivante :

**ENI de METZ**

**Service admissions**

1, route d'Ars Laquenexy  
57070 METZ

Tél : 03.72.74.87.18

Mail : enim-admissions-contact@univ-lorraine.fr

### **1.2 Nombre de places offertes**

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de places offertes dans le cadre du recrutement Bac+2/Bac+3 organisés par l'ENIM. Le nombre de places est indicatif et fixé chaque année par l'ENIM. Les candidats sont admis à l'ENIM dans les conditions qu'elle fixe.

La formation sous statut étudiant propose trois mentions pour s'orienter en cycle ingénieur :

- Mention 1: Mécanique, Matériaux et Structures pour l'Industrie et la Santé
- Mention 2 : Conception et Industrialisation de Produits
- Mention 3 : Management Opérationnel et Technologies Avancées

La formation sous statut apprenti, propose quant à elle deux mentions pour s'orienter en cycle ingénieur :

- Mention Mécanique et Production (MP)
- Mention Métiers du Nucléaire (Nuc)

FORMATION SOUS STATUT ÉTUDIANT			FORMATION SOUS STATUT APPRENTISSAGE	
Mention 1	Mention 2	Mention 3	Mention MP	Mention Nuc
35 places	30 places	35 places	48 places	24 places

## **2 INSCRIPTION AU CONCOURS BAC+2/BAC+3**

### **2.1 Conditions d'inscription au recrutement sous statut étudiant**

Aucune condition d'âge, de nationalité ou d'aptitude physique n'est exigée.

Les étudiants ayant validé 120 crédits ECTS avant 2024 ne remplissent pas les conditions d'inscription.

## **2.2. Conditions d'inscription au recrutement sous statut apprenti**

Le candidat doit avoir moins de 30 ans\* à l'entrée en formation (\* consulter le Pôle Formation UIMM Lorraine sur la possibilité de dérogation)

Les candidats doivent signer un contrat d'apprentissage de 3 ans avec une entreprise, avec l'accord du Pôle Formation UIMM Lorraine.

## **2.3. Conditions communes**

Le candidat doit être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant sur la réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (se renseigner auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le candidat est invité à se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont il relève (informations sur [www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc)).

L'inscription est réservée aux candidats titulaires d'un baccalauréat général ou équivalent obtenu antérieurement à leur entrée dans l'enseignement supérieur.

Peuvent faire acte de candidature au recrutement Bac+2/Bac+3, les étudiants ayant acquis ou étant en cours d'acquisition d'au moins 120 crédits ECTS dans les formations suivantes : BTS, BUT/DUT, CPGE, CUPGE, Écoles d'Ingénieurs, Licence 2 ou Licence 3.

Les candidats doivent consulter **le tableau des diplômes recommandés** ci-dessous afin de vérifier que leur diplôme ou formation est recevable pour chaque mention où ils souhaitent candidater.

Le service admissions se réserve le droit de supprimer les vœux des candidats dont les diplômes obtenus ou en cours d'obtention ne seraient pas en adéquation avec les mentions proposées par l'ENIM.

Les candidats ont la possibilité de postuler sous statut étudiant et/ou sous statut apprentie dès lors que leur diplôme le leur permet.

## TABLEAU DES DIPLÔMES RECOMMANDÉS

BTS ou BTS/ATS	Formation sous statut étudiant			Formation sous statut apprenti	
	Mention 1	Mention 2	Mention 3	Mention MP	Mention Nuc
Assistance technique d'ingénieur		✓	✓	✓	✓
Conception des produits industriels		✓✓	✓	✓	✓
Conception et industrialisation en microtechniques		✓✓			
Conception et réalisation de systèmes automatiques			✓✓	✓	✓
Contrôle industriel et régulation automatique			✓		✓
Conception des processus de réalisation de produits		✓✓		✓	✓
Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle		✓		✓	✓
Environnement nucléaire					✓
Industrialisation des produits mécaniques				✓	✓
Moteurs à combustion interne - Motorisation toutes énergies				✓	✓
Maintenance industrielle		✓		✓	✓
Maintenance des systèmes		✓	✓	✓	✓
Métiers de la mesure		✓			✓

BUT/DUT	Formation sous statut étudiant			Formation sous statut apprenti	
	Mention 1	Mention 2	Mention 3	Mention MP	Mention Nuc
Génie chimique – génie des procédés					✓
Génie électrique et informatique industrielle			✓✓✓		
Génie industriel et maintenance	✓	✓✓	✓✓✓	✓	✓
Génie mécanique et productique	✓✓✓	✓✓✓	✓✓	✓✓✓	✓✓✓
Métiers de la transition et de l'efficacité énergétiques					✓
Mesures physiques	✓✓		✓✓	✓	✓✓✓
Qualité, logistique industrielle et organisation			✓✓✓	✓	
Science et génie des matériaux	✓✓✓			✓	✓
Statistique et informatique décisionnelle – science des données			✓✓		

CPGE ou CUPGE équivalente en thématique	Formation sous statut étudiant			Formation sous statut apprenti	
	Mention 1	Mention 2	Mention 3	Mention MP	Mention Nuc
Mathématiques - physique	✓✓✓		✓✓✓		✓
Mathématiques, physique et informatique	✓✓✓		✓✓✓		
Physique et chimie	✓✓✓		✓✓✓		✓
Physique et sciences de l'ingénieur	✓✓✓	✓✓	✓✓✓	✓	✓✓✓
Physique-technologie	✓✓✓	✓✓✓	✓✓✓		✓✓✓
Technologie et sciences industrielles	✓✓✓	✓✓✓	✓✓✓	✓✓✓	

LICENCE/ÉCOLE D'INGÉNIEURS EN FRANCE	Formation sous statut étudiant			Formation sous statut apprenti	
	Mention 1	Mention 2	Mention 3	Mention MP	Mention Nuc
Électronique, énergie électrique et automatique			✓✓		
Informatique			✓		
Mathématiques/informatique			✓		
Mathématiques/mécanique	✓✓✓			✓	
Mécanique	✓✓✓			✓	
Physique, sciences de l'ingénieur ou matériaux	✓✓✓				✓
Physique-chimie	✓				✓
Sciences pour l'ingénieur	✓✓✓		✓✓✓	✓	✓
École d'ingénieurs en France	✓✓✓	✓✓✓	✓✓✓	✓	✓

## 2.2 Procédure d'inscription

### 2.2.1 Saisie, validation et mise à jour des données

Lors de la préinscription sur le site internet, le candidat constitue un dossier candidat. Pour celui-ci, il lui est communiqué un numéro d'inscription unique.

Le candidat devra obligatoirement tenir à jour ses coordonnées personnelles (adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone...) pendant toute la durée de la procédure de recrutement (de son inscription à la publication des résultats). Pour se faire, en cas de modifications, il devra informer le service admissions par mail à l'adresse suivante : enim-admissions-contact@univ-lorraine.fr.

La messagerie électronique constitue le moyen privilégié pour informer le candidat, notamment en cas d'urgence. Le candidat devra donc la consulter très régulièrement durant toute la période du concours, sans omettre de regarder le contenu du dossier « spam ».

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. Toute déclaration erronée ou mensongère expose le candidat à des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du recrutement présenté et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission à l'ENIM.

Après sa préinscription sur internet, le candidat vérifie l'exactitude des informations saisies sur le dossier candidat qu'il aura imprimé. Il apportera toutes les modifications nécessaires au stylo rouge ou informera par e-mail le service admissions de toute modification avant le 15 avril 2026.

La signature de la Charte des droits et devoirs du candidat vaut acceptation du présent règlement et certifie l'exactitude des informations saisies par le candidat.

Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 avril 2026 à 17 heures. Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une préinscription sur le site internet de l'ENIM.

### 2.2.2 Pièces à fournir pour valider la préinscription

Les pièces justificatives exigées pour l'inscription au recrutement Bac+2/Bac+3 sont les suivantes :

- **La fiche d'appréciation complétée et transmise avant le 19 avril 2026**

Le candidat doit télécharger la fiche d'appréciation correspondante au diplôme préparé ou obtenu sur le site de l'ENIM. Il doit faire compléter cette fiche dans l'établissement où il prépare ou a obtenu son diplôme de niveau Bac+2/Bac+3.

Le candidat doit joindre impérativement le relevé de notes du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2025/2026 ou celui qui a été utilisé pour compléter la fiche d'appréciation si le candidat a validé un niveau Bac+2 avant la session 2026.

Le candidat inscrit en CPGE ATS doit faire remplir sa fiche d'appréciation dans son établissement actuel (page 1). Il complétera lui-même les informations concernant sous diplôme de BTS ou de BUT/DUT et certifiera sur l'honneur l'exactitude des éléments saisis.

La fiche d'appréciation est à transmettre au service admissions pour la phase principale avant le 14 mars 2026 et pour la phase complémentaire avant le 17 avril 2026, cachet de la poste faisant foi.

- **Curriculum Vitae et Lettre de motivation**

Le candidat doit faire apparaître sur son Curriculum Vitae les formations et stages qu'il a suivis depuis le baccalauréat. Ce document est obligatoire même si le candidat n'a jamais travaillé.

Le candidat doit fournir une lettre de motivation présentant les stages effectués hors scolarité s'ils sont orientés vers le monde du travail, les activités extérieures ayant demandé au moins deux heures hebdomadaires en moyenne dans l'année, dans un club sportif, une association..., les raisons de son projet de poursuite d'études au sein de l'ENIM, la carrière qu'il envisage suite à l'obtention du diplôme.

- **Justificatif d'obtention du baccalauréat**

Le candidat doit fournir une copie lisible du diplôme du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ayant permis l'entrée dans l'enseignement supérieur. Le document doit être en langue française ou accompagné d'une traduction authentifiée. Il doit être signé par le titulaire. En cas de perte, de vol ou sinistre, une attestation de réussite peut être obtenue en effectuant une demande auprès de la « Division des examens et concours » du rectorat de l'académie où le diplôme a été délivré.

Le candidat doit également fournir une copie de son relevé de notes du baccalauréat ainsi que l'ensemble de ses bulletins de Terminale.

- **Justificatif de réussite d'un diplôme de niveau Bac+2/Bac+3**

Le candidat doit transmettre une copie du diplôme niveau Bac+2/Bac+3 obtenu ou un relevé des notes obtenues pour valider son diplôme Bac+2/Bac+3 si ces documents sont déjà en sa possession. Le diplôme doit être signé par le titulaire. Le candidat doit produire également une copie de l'ensemble de ses relevés de notes post-bac.

- **Journée Défense et Citoyenneté**

Le candidat doit produire un justificatif concernant la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), en fonction du cas dans lequel il se trouve, soit :

- Une copie du certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) défini par l'article L.114-3 du Code du service national,
- Une copie de l'attestation provisoire (imprimé n°106/13) si le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convoqué et qu'il a sollicité une nouvelle convocation,
- Une copie du certificat d'exemption si le candidat est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L.114-7 du Code du service national).

Le candidat possédant la double nationalité (française et autre nationalité) doit produire ces justificatifs. Le candidat venant d'acquérir la nationalité française doit fournir une attestation de recensement.

Le candidat ne possédant pas la nationalité française au moment de la clôture des inscriptions n'a rien à fournir.

- **Charte des droits et devoirs du candidat**

Le candidat doit signer la Charte des droits et devoirs du candidat pour valider son inscription au recrutement Bac+2/Bac+3 de l'ENIM. La signature de cette Charte vaut également acceptation du présent règlement.

- **Justificatif de niveau d'anglais**

Les candidats ayant en leur possession un justificatif officiel de niveau d'anglais peuvent le transmettre dans leur dossier de candidature. Le candidat transmettra une certification officielle de score BRIGHT BULATS, CAMBRIDGE, CLES, LINGUASKILL, IELTS, TOEFL ou TOEIC. Une attestation de niveau d'anglais réalisée par un enseignant n'est pas suffisante et ne sera pas prise en compte.

### 2.2.3 Respect du calendrier des inscriptions

Pour que l'inscription du candidat soit validée, le respect du calendrier suivant est impératif.

CONCOURS BAC +2	CALENDRIER
Préinscription phase principale	du 19 janvier au 12 mars 2026
Retour du dossier de candidature	au plus tard le 14 mars 2026
Jury d'admissibilité/d'admission	courant avril 2026
Préinscription phase complémentaire	du 13 mars au 15 avril 2026
Retour du dossier de candidature	au plus tard le 17 avril 2026
Jury d'admissibilité/d'admission	courant juin 2026

### 2.2.4 Protection des données personnelles communiquées par le candidat

Les données à caractère personnel collectées par le service admissions sont destinées à la gestion des candidatures et des admissions au recrutement Bac+2/Bac+3.

En validant son inscription, le candidat autorise automatiquement :

- La transmission de ses données nécessaires au service admissions et à tout organisme dans le cadre d'obligations réglementaires,
- L'utilisation de ses données par le service admissions et par tout organisme dans le cadre d'obligations réglementaires.

Celles-ci ne sont communiquées à aucun autre destinataire que ce soit à des fins commerciales ou non.

Le service admissions et l'ENIM s'engagent à assurer la protection des données à caractère personnel conformément à la loi dite « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, dans le respect de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son article 9 portant création du « Référentiel général de sécurité » (RGS).

Le candidat est informé qu'il peut exercer les droits prévus aux articles 39 et suivants de ladite loi de la façon suivante :

- Droit d'accès aux données qu'il a saisies
- Droit de modification concernant les données relatives à sa personne via un mail envoyé au service admissions,
- Droit d'opposition et d'effacement pour les candidats n'ayant pas validé leur dossier, en adressant un mail à l'adresse suivante : [enim-admissions-contact@univ-lorraine.fr](mailto:enim-admissions-contact@univ-lorraine.fr).

Les données à caractère personnel des candidats ayant validé leur dossier sont conservées deux années par le service admissions à compter de la fin du concours.

### **3 ORGANISATION DU RECRUTEMENT BAC+2/BAC+3**

#### **3.1 Examen du dossier candidat**

Le service admissions collecte et traite les données de candidature et les transmet aux jurys d'admission.

L'examen du dossier du candidat par les jurys d'admission de l'ENIM n'est possible que lorsque celui-ci est complet. La fiche d'appréciation doit être complétée par l'établissement dans lequel le candidat a préparé ou a obtenu son diplôme de niveau Bac +2/Bac+3 et être envoyée au service admissions au plus tard le 14 mars 2026 pour la phase principale et le 17 avril 2026 pour la phase complémentaire.

Tout dossier incomplet, ne comportant pas la Charte des droits et devoirs du candidat signée ou reçu hors délai par le service admissions sera automatiquement rejeté.

Les jurys d'admission évaluent les dossiers de candidatures et convoquent si nécessaire les candidats pour passer un oral. Pour toute question sur le jury d'admission du recrutement, les candidats sont invités à prendre contact avec le service admissions.

Les jurys d'admission sont programmés selon le calendrier précité.

Les jurys d'admission examinent chaque dossier et lui attribuent une note. Un classement est établi en fonction des examens de dossiers et/ou entretiens, par type de diplôme (BTS, BUT/DUT, CPGE, CUPGE, École d'Ingénieurs, Licence). Les jurys décident du nombre de candidats retenus par type de diplôme, ils établissent un classement par ordre de mérite. Les candidats sont déclarés « admis » ou « non admis ».

### **3.2 Publication des résultats d'admission**

Les résultats d'admission seront envoyés par l'ENIM par mail.

### **3.3 Réclamation**

Les jurys sont souverains, leurs décisions ne peuvent être remises en cause. Les réclamations ne peuvent donc porter que sur des erreurs de report.

Les réclamations doivent être formulées par écrit et par le candidat lui-même dans les 7 jours suivant la publication des résultats. Toute réclamation doit clairement préciser les nom et prénom du candidat ainsi que son numéro de dossier.

## **4. INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES**

L'intégration à l'ENIM est proposée en tenant compte du rang du candidat et du nombre de places offertes au recrutement Bac+2/Bac+3 sous statut étudiant et/ou sous statut apprenti.

L'admission à l'ENIM n'est définitivement acquise, que sur présentation, lors de l'inscription, du diplôme pour les étudiants de BTS, BUT/DUT, CUPGE, Licence 2 ou Licence 3 ou de l'attestation de 120 crédits ECTS pour les étudiants de CPGE et d'écoles d'ingénieurs.

Les résultats d'admission ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle ces recrutements ont été organisés.

Le candidat qui renonce à son admission doit en aviser le service admissions par écrit en envoyant un mail.

Toute absence de réponse dans les délais impartis entraînera la démission automatique du candidat.

Le candidat absent le jour de la rentrée de l'école sera considéré comme démissionnaire.